

LABELLISATION PREMIUM D'UNE ZAE

La qualification «Premium» s'applique à toute Zone d'Activités Économiques dont chacune des parcelles dispose d'une infrastructure permettant le déploiement de câbles de fibre optique sans nécessiter de travaux de génie civil.

Un intérêt économique pour vos ZA

Profitez du potentiel du réseau ADN en permettant à vos entreprises d'accéder à des offres performantes et innovantes sans frais de raccordement.

Liberté

Choisissez parmi 40 opérateurs concurrents
Des prix de marché parmi les plus bas d'Europe.

Fiabilité

Qualité, continuité et performance des services grâce au réseau fibre optique,
Sécurisation des réseaux.

Rapidité

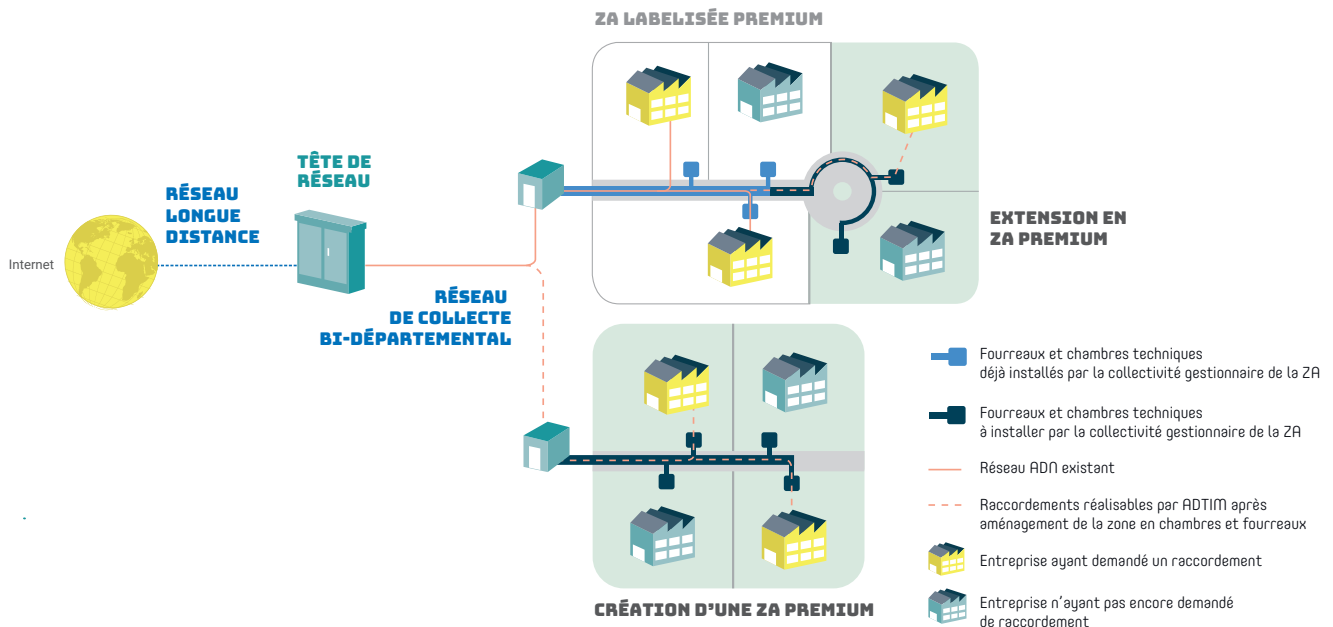
Un délai de raccordement à la fibre d'un mois maximum,
L'accès à de nouveaux services permettant des gains de productivité.

Aménager sa zone d'activités

Le syndicat mixte ADN met à disposition sur son site Internet ou sur simple demande, une fiche pratique pour aménager sa zone d'activités « Les Essentiels #11 - Aménager votre ZA » :

- ◆ comment raccorder sa ZA aux réseaux existants ;
- ◆ le réseau de fourreaux ;
- ◆ les chambres et tampons ;
- ◆ et la mise à disposition des infrastructures.

Labelliser votre zone d'activité



En fonction de la longueur du linéaire, un montage technique et financier spécifique devra être mis à l'étude.

* La fibre optique peut traverser une zone sans infrastructures de raccordements pour les entreprises : la zone n'est donc pas labellisée... Mais son extension peut l'être.

Votre éligibilité au label Premium

La commune ou l'EPCI s'engage à :

- ◆ Mettre à disposition d'ADTIM une infrastructure de fourreaux sur la ZA
- ◆ Fournir les plans des zones à labelliser ainsi que l'état des installations
- ◆ Effectuer les travaux rendus nécessaires pour la labellisation : extensions des infrastructures mises à disposition
- ◆ Gérer la maintenance et l'évolution de la capacité des infrastructures
- ◆ Signer une convention de labellisation avec ADTIM et le Syndicat ADN

ADTIM s'engage à :

- ◆ Assurer l'équité des services sur l'ensemble de la zone
- ◆ Ne pas appliquer de frais de raccordement aux entreprises qui souhaitent souscrire une offre fibre*

* Des Frais d'Accès au Service (FAS) peuvent toutefois s'appliquer.

Principes de la mise à disposition aux opérateurs

Le réseau d'infrastructures appartient à la collectivité.

Sa conception n'est pas soumise à l'agrément préalable d'un quelconque opérateur.

En aucun cas il ne peut être rétrocédé à un opérateur.

Le service universel ne confère aucun privilège à l'opérateur qui en a la charge.

